

### Ordre du jour :

- Commission Urbanisme et Travaux
- Rapport sur le service de l'eau et le SPANC 2010
- Décisions Modificatives Budgétaires
- Affaires scolaires et périscolaires
- Questions diverses

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 septembre 2011

Sur convocation en date du 19 septembre 2011, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 29 septembre 2011, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

**Étaient présents :** Mme Sylvie FORESTIER (arrivée 20 h 53), Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Didier GROBEL, Denis HENRY, Jean-Louis HERVIER, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Hervé MEYNENT, Jean-Paul MUSARD, Joël SEBILLE,.

**Absents excusés :** MM. François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, Michel BARBE donné procuration à M. Michel BAWEDIN, Patrick SAILLET, donné procuration à M. Jean-Paul MUSARD.

Absents : Mme Christelle GEX-FABRY, M. Pierre SIMONET.

**Secrétaire de séance :** Mme Fabienne SCHERRER.

M. le maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 43.

### I. Commission Urbanisme et Travaux

#### Urbanisme :

M. le maire donne la parole à M. Mauron qui expose au Conseil les raisons pour lesquelles une révision ou une modification du PLU serait souhaitable. M. le maire signale qu'un certain nombre des prescriptions contenues dans les règlements du PLU sont difficilement applicables et qu'une adaptation est donc nécessaire, pour tenir compte des réalités, sans pour autant changer la philosophie du PLU.

M. le maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à prendre conseil auprès d'un cabinet d'urbaniste pour déterminer la nature du travail à entreprendre (révision, modification...). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce principe à l'unanimité. Il se prononcera ultérieurement sur le choix du cabinet en question. De toute façon, toute réflexion sur le PLU donnera lieu à des réunions spécifiques du Conseil.

#### Travaux :

- Rue de la Menoge : l'enlèvement des pavés et le relèvement des tampons sont en bonne voie. Il existe un petit problème vers la poste et la pharmacie, parce que les antennes d'assainissement et d'eaux pluviales fonctionnent mal et se bouchent. Il faut donc les refaire jusqu'au niveau de la Fontaine du Bourmo, et reprendre avec un plombier le dégagement d'assainissement vers la poste à mi-hauteur. Il serait souhaitable d'enlever les pavés bétons devant la pharmacie, très glissants par grand froid. Les devis sont un peu chers : M. Mauron va donc en demander d'autres et on peut envisager la réfection des trottoirs l'année prochaine.

- Le passage des adductions d'eau pour le hameau des Combes, par la route de Chez Novelty permet d'envisager la réfection dès maintenant de la partie de cette voirie qui n'a pas été refaite voici deux ans. Le Conseil donne un avis favorable

- Les travaux de mise en souterrain des réseaux secs aux Perriers présentent un coût supplémentaire de 29 955 euros HT, lié à la fibre optique. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement par emprunt proposé par le SYANE.

- Enfin, la Poste va déménager sa partie centre de tri d'ici trois ou quatre mois. Il resterait un ou deux facteurs dans une petite pièce de 15-20 m<sup>2</sup>. Le besoin d'un petit bureau de poste de plain-pied reste important : la question se pose donc de savoir s'il faut retaper le bâtiment de la poste ou le vendre.

- M. Mauron évoque encore la question de la grosse augmentation du coût des ordures ménagères, et son incidence sensible sur le montant des impôts fonciers ; le problème des trottoirs et des parkings et du dégagement de la neige reste une préoccupation. Il propose l'acquisition d'une fraise à neige.

M. Martin signale que le salage n'est pas toujours cohérent avec les nécessités suivant les différentes voiries.

### **SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)**

M. le maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire a accepté les statuts du futur SCOT et que chaque commune doit délibérer à ce sujet et désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Il propose au Conseil municipal de désigner M. Mauron comme titulaire et lui-même comme suppléant, sauf autres candidatures. Le Conseil municipal vote à l'unanimité la désignation proposée.

## **II. Rapport sur le service de l'eau et le SPANC pour 2010**

Mme Goy distribue aux élus le rapport concernant le service de l'eau et le SPANC pour l'exercice 2010. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

M. le maire demande alors au Conseil municipal de bien vouloir approuver le maintien du prix de l'eau en l'état pour le rôle 2012. Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte ce maintien.

## **III. Décisions modificatives budgétaires**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE divers virements de crédits à l'intérieur des budgets M14 et M49.

## **IV. Affaires scolaires et périscolaires**

Mme Scherrer expose au Conseil la situation de difficulté que rencontre l'association les Culottes Courtes en ce qui concerne l'accueil des petits de maternelle en Centre de Loisirs (les mercredis et vacances scolaires). Après inspection de la PMI, il y a menace d'un avis défavorable en ce qui concerne cet accueil. Un arrangement a été trouvé : si les enfants de moins de six ans peuvent être gardés dans les locaux de la maternelle, l'avis défavorable sera supprimé et l'avis favorable rétabli. Mme Scherrer a donc sollicité la directrice de l'école maternelle qui s'est montrée favorable à cet usage des locaux scolaires en dehors des heures de classe sous réserve de la signature d'une convention précisant bien les responsabilités de chacun des partenaires. Par ailleurs, le Conseil communautaire, sollicité à cet effet, s'était également prononcé favorablement. Le problème semble donc réglé pour l'instant, sous réserve de la réunion entre Mme Scherrer et le bureau des Culottes Courtes, prévue pour le lendemain.

## **V. Questions diverses**

. M. le maire propose au Conseil l'acquisition d'un terrain situé de l'autre côté de la rivière, en face de la partie marécageuse des berges (propriété de la commune), aux abords du stade, au prix de 0,50 euros du m<sup>2</sup>, pour 6806 m<sup>2</sup>. Il s'agit des parcelles 456, 457, 458 et 459. Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette acquisition.

. M. le maire demande alors au Conseil d'accepter la rétrocession des droits de place perçus à l'occasion de la Foire à l'association Leu de La Féra, organisatrice de cette manifestation, sous forme

de subvention. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de cette somme de 2190 euros à l'association en question.

. M. Grobel signale que la maçonnerie du perron de la mairie se dégrade et qu'il faudrait procéder à des réparations. M. Mauron se propose de faire jouer la garantie décennale, si le délai n'en est pas passé.

. M. Meynent demande si le petit abri de jardin en face de la fruitière a fait l'objet d'une déclaration de travaux. M. le maire répond qu'une déclaration de travaux a été posée en mairie.

. M. Martin demande si la signalisation de la salle communale et les panneaux d'affichage qui doivent être apposés dans les niches sur le mur sont prévus pour bientôt. M. Mauron répond que oui, dès que les travaux d'aménagement aux abords seront finis. Les élus demandent par ailleurs une meilleure signalisation de tous les bâtiments communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire déclare la séance levée à 22 h 46.